



# Assistant social

---

Rome K1201

## 1 Le métier

### Le métier : assistant de service social

**Familles, adultes, enfants, personnes en difficultés financières ou familiales, en parcours d'insertion, en recherche d'hébergement, autant de publics et de situations rencontrés par l'assistant de service social dans son quotidien. En se mettant à la disposition de la personne, l'assistant de service social analyse sa demande, évalue sa situation, l'informe sur les démarches à entreprendre et lui facilite l'accès à ses droits.**

#### **Informier, orienter, accompagner.**

L'aide apportée est un accompagnement : un plan d'action est élaboré avec la personne. Il s'appuie sur ses ressources, ses capacités à agir et à prendre en main sa situation.

L'assistant de service social apprécie l'urgence, comme l'autonomie et la coopération probable de la personne en difficulté. Une mauvaise évaluation de la situation peut entraîner des échecs répétés difficiles à vivre pour lui comme pour elle.

De plus en plus, il lui est demandé de réaliser ces accompagnements en « contractualisant » avec l'intéressé le projet d'action. Celui-ci clarifie les droits et les devoirs de chacun, guide les démarches à accomplir et permet d'argumenter les différentes demandes d'aides (secours financiers, place en établissement d'hébergement, entrée en formation, etc.)

#### **Une analyse globale de la situation.**

La spécificité du travail de l'assistant de service social est l'appréhension globale de la situation d'une personne ou d'une famille. L'action menée tient compte de tous les éléments, sociaux, financiers, familiaux, personnels, qui entrent en jeu et interfèrent dans la recherche d'une solution : éléments financiers, mais aussi psychologiques. La mise en place du projet d'accompagnement se décline par étapes.

#### **Veille sociale et médiation.**

Pour informer, orienter, engager une action adaptée, il connaît la législation et le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement social. Il assure une veille sur ses évolutions. Il connaît son environnement et les différentes structures vers lesquelles orienter la personne pour assurer un relais dans l'action ou répondre à une situation spécifique.

Il a aussi une mission de médiation. Sa fonction l'amène à jouer un rôle d'interface entre la personne et différents interlocuteurs : institutions, autres associations, services publics, organismes de protection sociale. Il pratique beaucoup la négociation.

#### **Généraliste ou spécialisé.**

Certains sont généralistes : c'est le cas par exemple des assistants de service social de la « polyvalence de secteur » qui reçoivent l'ensemble de la population d'un secteur géographique. L'assistant de service social assure le suivi social des adultes et des familles et doit pouvoir répondre à toutes les situations ou savoir avec lequel organisme établir le lien ou passer le relais.

D'autres sont spécialisés dans l'aide sociale à l'enfance, le suivi des bénéficiaires du RMI, l'accompagnement des migrants, des personnes âgées ou au sein de la politique de la ville.

### **De l'aide individuelle à la conduite de projet et au travail en réseau.**

Avec le développement de projets partenariaux les assistants de service social se voient de plus en plus chargés d'animer et de coordonner des équipes de travailleurs sociaux oeuvrant sur le terrain. Ces fonctions nouvelles diversifient ses savoir-faire et ses compétences. Il travaille le plus souvent en équipe, avec d'autres professionnels de sa structure, et très souvent en réseau pour assurer le lien avec les différents organismes spécialisés sollicités. Il doit être à l'aise dans l'animation et dans la coordination de projets collectifs.

Lors de sa participation à des réunions partenariales ou à des commissions chargées de statuer sur des situations présentées par dossier (surendettement, logement, etc.), il assure la représentation institutionnelle de son organisme.

### **Accompagnement individuel des personnes mais aussi travail avec des groupes.**

L'assistant de service social peut-être amené à monter des actions de prévention, à animer des groupes thématiques qui apporteront de l'information, tout en permettant la mise en place d'une dynamique d'évolution. En établissement, il peut quelquefois intervenir sur des fonctions éducatives avec les éducateurs spécialisés, en complément de ses temps de permanences réservés au suivi des personnes ou de leur famille.

### **Au premier plan pour suivre les évolutions sociales, il développe des compétences d'expertise.**

La mission de l'assistant de service social l'amène à suivre de près l'évolution des dispositifs en faveur des personnes et familles en difficulté et d'avoir un point de vue autorisé sur leur impact. Sa mission d'expertise prend de plus en plus d'importance et il peut-être sollicité pour produire des dossiers à destination de différents partenaires ou décideurs.

### **De l'autonomie dans son organisation.**

Qu'il assure des permanences, se rende à domicile, participe à des groupes de travail ou accompagne une personne à l'occasion d'une convocation par une administration, il est autonome dans son organisation et alterne des temps de travail sédentaire avec des horaires le plus souvent réguliers et des déplacements.

L'aide administrative fait partie du travail quotidien de l'assistant de service social. Mais elle est aussi à considérer comme une « porte d'entrée » pour un travail relationnel.

### **Etre prêt à suivre des formations pour éviter l'usure professionnelle.**

Etre confronté à des situations quelquefois dramatiques, sans moyen d'action à la hauteur de ses souhaits, garder son sang-froid face à des incivilités, demandent un bon équilibre personnel et une juste appréciation de sa distance professionnelle. Pour l'aider, il existe des formations spécifiques.

### **Une profession encadrée par la loi.**

C'est la seule profession sociale réglementée. Le code de l'action sociale et des familles définit l'obligation et les limites du secret professionnel, notamment dans le cas de mineurs en danger. Des peines d'amendes, des interdictions temporaires ou définitives d'exercer peuvent être prononcées à leur encontre par les tribunaux.

## **2 Le marché du travail**

### **Sur quels postes débiter dans le métier ?**

#### **Il n'y a pas de postes réservés aux débutants.**

Diplômé, l'assistant de service social peut postuler où il le souhaite. Il n'est pas rare que l'insertion dans l'emploi se fasse à la suite d'une période stage, pour un remplacement en contrat à durée déterminée.

## **Dans la mesure du possible, réaliser ses premières expériences au sein des institutions mettant en œuvre les politiques publiques est préférable.**

La protection de l'enfance, la Caisse d'allocations familiales, un poste en « polyvalence de secteur » permettent de se familiariser avec la connaissance des dispositifs fondamentaux mis en place dans le cadre de la politique sociale, de connaître les acteurs locaux et de consolider sa formation initiale.

En principe 5 mois de stage pratique doivent se dérouler en polyvalence de secteur pendant la formation, mais il existe une pénurie de terrains de stages.

L'assistant de service social pourra ensuite, s'il le souhaite, se diriger mieux armé vers le secteur associatif ou médico-social.

## **Et demain ?**

### **Des recrutements prévisibles en raison de la pyramide des âges.**

La profession a une moyenne d'âge plutôt élevée (42 ans en 2002). De nombreux professionnels ont été embauchés dans les années 1980 pour accompagner le développement des politiques sociales. Les années à venir devraient donner lieu à des recrutements pour compenser ces départs.

### **Une part de moins en moins importante d'emplois dans le secteur public.**

En PACA, 20% d'entre eux exercent dans le privé. Sur le plan national, leur part a diminué de 6 points en 10 ans. Cette tendance affecte d'autres emplois de la fonction publique. Dans le secteur sanitaire et social, la délégation de missions de service public à des associations, qui s'observe dans de nombreux départements, a aussi un impact sur ce repli des effectifs publics.

### **Précarisation de la population et multiplication des situations d'urgence : les travailleurs sociaux sont plus que jamais sollicités.**

En PACA, 1 personne sur 6 a un niveau de vie sous le seuil de bas revenus. Plus de 200 000 personnes sont directement concernées par les minima sociaux. La région concentre un nombre important de bénéficiaires du RMI (5,1% de la population régionale en 2006) et ce chiffre peine à faiblir. Les recherches d'hébergement ou de logement sont fastidieuses dans une région où le prix des loyers est notoirement élevé et qui accuse un retard en matière de logements sociaux.

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses. En 2020 d'après l'INSEE 500 000 habitants de PACA auront plus de 75 ans. Les demandes d'aide pour le maintien au domicile et l'accès aux allocations spécifiques vont se multiplier.

La résorption de ces difficultés nécessite du temps et les travailleurs sociaux sont des acteurs essentiels.

### **Un développement des compétences d'expertise.**

Analyser l'impact des politiques sociales sur la population, les territoires et transmettre ses conclusions à son institution et aux décideurs : cette compétence d'expertise de l'assistant de service social est mise en exergue dans le nouveau référentiel professionnel qui a accompagné la rénovation du diplôme.

### **Un travail en réseau, par projet et en contractualisant sur des objectifs.**

Ces pratiques concernent tous les travailleurs sociaux. La rationalisation des financements et la visibilité de l'action demandée par les tutelles vont de pair avec le développement des projets partenariaux, des pratiques d'évaluation et de contractualisation où chacun s'inscrit dans un ensemble de droits et de devoirs, institution, professionnel et public accompagné.

### **Des pratiques professionnelles influencées par l'évolution des réglementations et des politiques sociales.**

A fortiori pour cette profession réglementée, les nombreux dispositifs au sein desquels intervient l'assistant de service social et les évolutions législatives s'accompagnent de la mise en place de procédures qui balisent son action. Le professionnel doit de plus en plus souvent formaliser ses actes par écrit.

Les situations devant donner lieu à signalement, les règles du secret professionnel évoluent, surtout dans un contexte de multiplication des contextes d'urgence et de précarisation. A travers ces procédures, le travail de l'assistant de service social est de plus en plus « visible ». Elles servent aussi à une meilleure protection des professionnels par leur institution, en cas de difficultés.

### **Le métier de référent social.**

Certaines missions font appel à des « référents sociaux » ou encore à des « accompagnateurs sociaux ». L'assistant de service social, l'éducateur spécialisé, le conseiller en économie sociale et familiale, voire une personne diplômée de niveau Bac + 2 de la filière sociale partagent le même travail. Leur formation initiale suscite des angles de vue différents et enrichit le travail d'équipe.

## **3 Evoluer**

### **Je veux évoluer dans le métier ou dans le secteur professionnel**

D'une façon générale, les assistants de service social exercent tout au long de leur carrière dans le secteur social ou médico-social. Peu de réorientations vers d'autres métiers sont observées. Certains assistants de service social présentent des concours de l'éducation nationale, par exemple.

Par contre, ils peuvent changer d'employeur, de type d'activité, de niveau de responsabilités.

#### **Evoluer vers des postes d'encadrement.**

L'assistant de service social peut postuler après expérience à des fonctions de chef de service ou de directeur au sein d'un établissement ou d'un service médico-social. Pour faciliter cette évolution, une formation complémentaire en cours d'emploi est possible.

Dans la fonction publique territoriale il peut accéder aux fonctions de catégorie A et devenir chef de circonscription, responsable d'un établissement ou conseiller d'action sociale.

#### **Evoluer vers des fonctions de chargé de mission dans le développement local.**

Si dans le cadre de ses fonctions il a pu se confronter à l'animation de projets, à la coordination de partenariats, ces compétences, conjuguées à sa connaissance de l'environnement institutionnel et économique, peuvent se transférer sur des emplois de chargés de mission dans le développement local.

#### **Changer de secteur d'activité : travailler en entreprise.**

Les entreprises occupant au moins 250 salariés doivent organiser des services sociaux du travail (art 250 -1 du code du travail). Presque 7 sur 10 de ces assistants de service social du travail ont suivi une formation complémentaire, généraliste (économie, sociologie par exemple) ou spécialisée (Diplôme supérieur en travail social par exemple).

Cette fiche a été produite par l'ORM PACA

